



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE n° 11 /19/DG/CNPS DU 7 FEV 2019

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 30/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 DU 22 NOVEMBRE 2018 POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME D'AUTO-EXTINCTION INCENDIE AU SERVICE DE LA DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES DE LA CNPS SIS A OKOLO A YAOUNDE, EN PROCEDURE D'URGENCE

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CNPS COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 30/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 22 novembre 2018 relatif à la mise en œuvre d'un système d'auto-extinction incendie au Service de la Documentation et des Archives à Okolo, en procédure d'urgence se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attribitaire	Montant HTT	Délai d'exécution
unique	INVEST LOGISTIC Sarl B.P 567 Douala Tel: 661 331 313	71 802 171	08 mois

Ledit attribitaire est par conséquent invité à bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué au Service des Marchés sis au 9^{ème} étage, porte 903 de l'immeuble-siège de la CNPS à la place de l'indépendance, pour les formalités de notification d'attribution du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.

Ampliation :

- PCA/CNPS
- ARMP
- P/CIPM
- Affichage
- Archives



*Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akamé*



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SERVICE DES MARCHES

DECISION n° 151 /19/DG/CNPS DU 07 FEV 2019

portant attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 30/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 22 novembre 2018 relatif à la mise en œuvre d'un système d'auto-extinction incendie au Service de la Documentation et des Archives à Okolo, en procédure d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le traité instituant une Conférence Inter africaine de la Prévoyance sociale du 21 septembre 1993, ratifié par décret n°95/136 du 24 juillet 1995 ;
- VU l'Ordonnance n°/3/1/ du 22 mai 19/3 portant organisation de la prévoyance sociale, modifiée par la loi n°84/006 du 04 juillet 1984 ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse nationale de Prévoyance sociale ;
- VU la Résolution n°045/18/PCA du 12 juillet 2018 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 30/AONO/CNPS/DG/CIPM/18 du 22 novembre 2018 ;
- VU le procès-verbal des travaux de la CIPM de la CNPS en sa session du 03 janvier 2019.

DECIDE :

Article 1^{er}.- L'entreprise **INVEST LOGISTIC Sarl** est déclarée adjudicataire du lot unique de l'Appel d'Offres ci-dessus visé suivant tableau ci-après :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Délai d'exécution
unique	INVEST LOGISTIC Sarl B.P 567 Douala Tel: 661 331 313	71 802 171	08 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où ~~besoin sera~~.

Ampliation :

- PCA/CNPS
- ARMP ;
- P/CIPM
- Affichage ;
- Archives.



Alain Olivier Mekulu
Mwondo Akamé